
Adresse de la société populaire de Salon (Bouches-du-Rhône), lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Salon (Bouches-du-Rhône), lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 303-304;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15569_t1_0303_0000_13

Fichier pdf généré le 14/01/2020

méconnu par l'auteur de ses jours adopté par la Patrie, les parens des défenseurs de la République généreusement dédommagés de la privation de leurs enfans, le pauvre soigné dans ses maladies par des Officiers de santé : tous ces êtres infortunés, secourus maintenant par la sagesse de vos Décrets, ont mêlés les élans de leur reconnoissance à nos chants d'allégresse. Les voûtes du Temple de l'Eternel ont retenti du concert de nos Hymnes Patriotiques. Le fanatisme exilé de nos contrées, n'a point exhalé son souffle impur sur cette Fête Nationale. Depuis longtemps nous avons secoué le joug des antiques préjugés, nos yeux ne sont ouverts qu'aux lumières de la raison publique, et sa voix puissante est la seule que nous écoutons.

Représentans, nous sommes cultivateurs; nous aimons la liberté; mais nous savons qu'elle ne peut s'affermir que par la dépendance des Loix, par l'exacte observation de vos Décrets. Aussi un même esprit, un même sentiment nous entraîne tous vers ce but unique, et nous marchons avec assurance dans la route nouvelle, que votre génie nous a tracée pour arriver au bonheur, perfectionnez votre grand ouvrage, et ne l'abandonnez que lorsqu'il sera fini, malheur au traître qui entreprendroit de déranger une seule pierre de l'édifice majestueux que vous élevez à la félicité publique ! Nos bras sont levés pour le frapper, et nos corps seront les boucliers qui pareront les coups, que des mains sacrilèges tenteroient inutilement de vous porter.

Fait à Nyons, ce 14 Thermidor, l'an II de la République Française, une et indivisible.

Signés, FAUVIN, *maire*; F. VIGNE, P. VIGNE, C. GIROUSSE, J. GUYON, J. AUGIER, *officiers municipaux*; PORTE, *agent national*; JACOMIN, P. CHAVAGNAC, J. BLANC, J. BONNET, PALAYER, ARNOUX, A. TESTE, J. PORTE, L. GIRARDON, *notables*; GUILLINY, *secrétaire-greffier*.

40

La société populaire de Perpignan [département des Pyrénées-Orientales] dépose, dans le sein de la Convention nationale, ses craintes relatives à cette classe d'hommes que le royalisme vomit parmi nous, sous le nom de déserteurs. Elle demande que tous les déserteurs étrangers soient employés aux travaux publics, ou qu'un autre moyen quelconque les mettent hors de nuire.

Renvoyé au comité de Salut public (74).

41

L'agent national près le district de Neufchâtel [département de Seine-Inférieure], annonce à la Convention nationale que, le mois dernier, des biens d'émigrés, estimés 57 000 L, ont été vendus 240 813 L; que plus

de 30 000 livres de charbon de bois de bourdenne propre à la fabrication de la poudre, ont été versées à la manufacture des poudres, et que 4 600 livres de salpêtre ont été envoyées au préposé de la commission à Rouen.

Mention honorable, insertion au bulletin (75).

42

L'agent national de la commune de Quillebœuf, département de l'Eure, fait hommage à la Convention du discours civique qu'il prononça le jour de l'anniversaire du 10 août, en présence des autorités constituées et des citoyens.

Mention honorable de l'hommage; renvoyé au comité d'Instruction publique (76).

43

La société populaire de Salon, département des Bouches-du-Rhône, félicite la Convention nationale d'avoir anéanti la conjuration du triumvirat moderne, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que toutes les factions soient étouffées, tous les traîtres punis, et la République affermie sur les débris des trônes des tyrans.

Mention honorable, insertion au bulletin (77).

[La société populaire régénérée des Jacobins montagnards de Salon à la Convention nationale, s.d.] (78)

Citoyens Représentans,

L'épuration des autorités constituées de la République ordonnée par la Convention nationale, a été un motif pour les patriotes de Salon de passer de nouveau tous ses membres à un scrutin épuratoire plus rigide, en portant un examen sévère et juste sur tous ceux qui la composoient; elle a rejeté de son sein tous ces hommes laches, froids ou suspects, qui ne se glissent parmi les vrais républicains que pour se parer des couleurs nationales, sans jamais avoir ressenti l'ardent amour de la patrie, elle n'a conservé que des hommes libres, toujours prêts à immoler leur existence pour les droits sacrés et imprescriptibles de la Liberté et de l'Egalité, pour la conservation de la Représentation nationale.

Elle est réduite à ces hommes qui depuis l'aurore de la Révolution se sont montrés les dignes soutiens de la cause du Peuple, les mêmes qui fidèles à leur serment avoient établi dans cette commune un comité central, composé

(75) P.-V., XLV, 106. Bull., 21 fruct. (suppl.).

(76) P.-V., XLV, 106-107. Bull., 22 fruct.

(77) P.-V., XLV, 107.

(78) C 320, pl. 1 316, p. 7.

(74) P.-V., XLV, 106.

des membres des sociétés populaires, pour s'opposer aux progrès des Marseillois fédéralistes, les mêmes qui à l'ouverture des sections furent trainés dans des cachots, livrés au tribunal sanguinaire des contre-révolutionnaires, condamnés à des peines infamantes, dont ils ne furent délivrés que par l'arrivée de l'armée de la République.

Qu'il en a coûté à ces amis de la Liberté de ne pouvoir vous faire un rempart de leurs corps; pour s'opposer aux coupables desseins des monstres qui vouloient porter la destruction et la mort sur la représentation nationale. Oui, citoyens représentants, pénétrés du plus pur amour de la République, nous eussions immolé à vos pieds les traitres infames qui vouloient vous anéantir, par le fer et par le feu, ou nous eussions eu la douce satisfaction de périr sous leurs coups.

Restés à votre poste; citoyens représentants, jusqu'à ce que toutes les factions soient étouffées, les traites punis, et la République affermie sur les débris des trônes des tirans, qui ont crû un instant pouvoir nous subjuguier.

Daignés accepter l'hommage des sentimens de tous les républicains qui composent actuellement la société régénérée de Salon, qui comme vous ont juré de vivre libres ou de mourir pour le maintien de la République.

Les membres composant le bureau de la Société, CAYA, *président*; BOUISSIN, CHIOUSSE, *secrétaires*.

44

Le conseil-général et le comité de Surveillance de la commune de Rosières-aux-Salines, département de la Meurthe, après avoir applaudi au supplice du Catilina français, et invité la Convention nationale à continuer ses travaux, demandent que, tous les ans, il soit célébré une fête civique dans toute la République.

Mention honorable, renvoi au comité d'Instruction publique (79).

45

L'administration du district de Béthune [département du Pas-de-Calais] envoie le procès-verbal de sa séance du 13 thermidor, qui constate que la société populaire de la commune de la Contoure [sic] a déposé, au magasin de ce district, 104 pantalons et une paire de guêtres, provenant du produit, d'une souscription volontaire faite dans son sein, et que tous ses membres, après s'être épurés, ont voué à l'exécration publique toutes espèce de tyrannie.

Mention honorable, insertion au bulletin (80).

(79) P.-V., XLV, 107.

(80) P.-V., XLV, 107.

[*Extrait des registres des arrêtés de délibération du conseil général d'administration du district de Béthune, Séance publique du 13 thermidor*] (81)

Le citoyen petit pret membre de la société populaire et de la commune de La Couture se présente à la séance, il déclare à l'administration qu'il vient de déposer au magasin cent quatre pantalons et une paire de guêtres en toile provenant d'une souscription volontaire entre les membres de ladite société et observe en même temps que cette société vient de s'épurer de nouveau que tous les membres ont réitéré le serment de défendre la liberté, l'égalité au péril de leur vie et ont voué à l'exécration publique toute espèce de tyrannie.

L'assemblée arrête après avoir entendu l'agent national de faire mention civique au procès-verbal de sa séance de la conduite des membres de la société populaire de La Couture et lui en délivre une expédition par extrait et d'en adresser une autre expédition au président de la Convention nationale,

BEUNIER, *secrétaire*.

46

La société populaire de Ham, département de la Somme, annonce que, pendant que les représentants du peuple terrassoient le traître Robespierre et ses complices, elle ouvroit une souscription dans son sein pour contribuer à la construction d'une frégate; que les citoyens de cette commune ont donné, dans cette circonstance, de nouvelles preuves de leur zèle patriotique, et que l'on a surtout distingué la veuve Josselin, mère de cinq enfants, dont deux combattent pour la république, qui a offert trois mois de secours qui lui sont accordés, en sa qualité de mère peu fortunée de deux défenseurs de la patrie, et a témoigné son regret de ne pouvoir offrir ses trois autres enfants, à cause de leur bas âge; qu'un grand nombre de jeunes gens et de jeunes enfants ont aussi apporté en offrande le fruit de leurs petites épargnes; enfin, que le produit de cette souscription s'élève déjà à 1 152 L 1 s.

Mention honorable, insertion au bulletin (82).

[*La société populaire de Ham à la Convention nationale, s. d.*] (83)

Citoyens Représentans,

Dans le moment où vous brisiez encore une fois nos fers, où vous fesiez tomber sous la hache de la loy, les têtes coupables de ces infames conspirateurs, de ces hommes de sang qui vouloient nous asservir sous une domination cruelle et tyrannique par la crainte et la terreur, dans ce moment même tous animés du

(81) C 318, pl. 1 294, p. 20. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).

(82) P.-V., XLV, 107-108.

(83) C 318, pl. 1 294, p. 31. *Bull.*, 21 fruct. (suppl.).